

HONORAIRES

Honoraires de Transactions (T.V.A. 20 % incluse) :

Le pourcentage se calcule sur le prix de vente indiqué au mandat.

- Moins de 30 500 € : forfait de 6 000 € maximum.
- De 30 501 € à 80 000 € : 15 % maximum
- De 80 801 € à 110 000 € : 10 % maximum
- De 110 001 € à 152 000 € : 8 % maximum
- De 152 001 € à plus : 7 % maximum

La rémunération sera à la charge du vendeur,
sauf convention expresse des parties.

Honoraires de locations (T.V.A. 20 % incluse) :

- Frais de location et de bail payable par moitié par chacune des parties : 18 % du loyer net de la première année.
- Rédaction de bail : Forfait 230 €